

Inscrivez le nom de votre formation

.....

Inscrivez la date retenue

.....

Inscrivez les participants

Participant n°1: nom & prénom

Participant n°2: nom & prénom

Participant n°3: nom & prénom

Participant n°4: nom & prénom

Etablissement et personne à facturer

Raison sociale

SIRET

Adresse

Responsable de l'inscription

Nom & prénom

Téléphone

Adresse email

Signature & cachet de l'entreprise

La signature du formulaire d'inscription atteste de l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

Comment s'inscrire?

- 1 Imprimez et renvoyez-nous le formulaire d'inscription ci-contre à l'adresse suivante :
DIFFERANCES
27, avenue de Vallauris
06400 CANNES
- 2 Nous vous envoyons 2 originaux de la convention de formation signés par nous. Vous nous en retournez un signé.
- 3 Nous vous envoyons une confirmation d'inscription, l'adresse exacte et les horaires de la formation.
- 4 Après la formation, nous vous envoyons une attestation de présence et une facture.



www.differances.fr

Conditions générales de vente

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet les ventes de formations de l'organisme DIFFERANCES. Elles s'appliquent à toutes les formations et à tous les clients de DIFFERANCES sans distinction. L'inscription à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Les conditions générales ou particulières du client ne peuvent pas prévaloir sur les présentes CGV quel que soit le moment où elles auraient pu être portées à la connaissance de DIFFERANCES.

ANNULATION ET REPORT DES SESSIONS

DIFFERANCES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation dans le cas où le nombre minimum de participants requis pour assurer la formation dans de bonnes conditions ne serait pas atteint.

L'annulation par DIFFERANCES peut intervenir au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Le report par DIFFERANCES peut intervenir au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

L'annulation ou le report par DIFFERANCES en cas d'insuffisance d'inscription se font sans versement d'indemnités.

L'annulation ou le report d'une inscription à l'initiative du client se fait dans les conditions d'indemnités suivantes :

Plus de 30 jours à l'avance : aucune indemnité due ;

De 15 à 29 jours à l'avance : le client doit une indemnité égale à 50% du prix de la session de formation ;

Moins de 15 jours à l'avance : le client doit une indemnité égale à 80% du prix de la session de formation.

CONVENTIONS DE FORMATION ET DOCUMENTS OFFICIELS

A chaque inscription, une convention de formation conforme aux articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail sera envoyée, en deux exemplaires signés par DIFFERANCES, au responsable de l'inscription. Le client est tenu de renvoyer l'un des deux exemplaires revêtu d'une signature valide et du cachet de l'entreprise. L'inscription est prise en compte par DIFFERANCES à la réception de cet exemplaire de la convention de formation. Une fois la formation terminée, DIFFERANCES envoie au client une attestation de présence signée par le formateur et le participant, ainsi que la facture relative à la session de formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu de l'ensemble des documents distribués ou projetés aux participants des formations ou plus généralement portés à leur connaissance sont la propriété exclusive de DIFFERANCES.

En l'absence d'autorisation écrite de la part de DIFFERANCES, le client s'interdit de reproduire, diffuser, transformer, traduire... ces documents aussi bien en interne qu'en externe, pour quelque utilisation que ce soit.

PRIX ET PAIEMENTS

Les prix mentionnés sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur en France.

Les règlements doivent intervenir par chèque à l'ordre de DIFFERANCES ou par virement sur le compte mentionné dans la facture, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.

Conformément à l'article L. 441-6 du Code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 20% annuels. Des frais d'impayés de 50 € HT s'ajoutant aux pénalités de retard seront également facturés. En outre toute transmission du dossier au service contentieux recouvrement entraînera une facturation de frais de dossier correspondant à 7,5% du montant HT de la créance, avec un minimum de 100 € HT. Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

RESPONSABILITE

Pour toutes les prestations délivrées par DIFFERANCES, la responsabilité de DIFFERANCES est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas le client ne peut engager la responsabilité de DIFFERANCES au titre de dommages indirects, perte de données, de fichier, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image ou à la réputation.

DIFFERANCES ne saurait être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents transmis entre elles, quelle qu'en soit la nature ou la destination.

Le Client accepte que son nom et son logo soient mentionnés par DIFFERANCES pour faire état du lien qui les lie.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige survenant à l'occasion de l'application des présentes CGV, le tribunal compétent sera le tribunal de commerce de Cannes (06).